L’état civil rejette le prénom occitan de sa fille

06/04/2022 à 12h51



Julien, un Béarnais, et sa compagne, se voient refuser par l’état civil français le prénom occitan qu’ils ont donné à leur petite fille, née en mars dernier. De son côté, la Belgique, où vit le couple, l’a accepté sans problème.

“Le 11 mars, après quatre ans de relation, nous avons eu la joie d’accueillir au sein de notre foyer notre premier enfant”, nous raconte Julien, un jeune homme originaire de Pau. Sa compagne est belge et le couple vit en Belgique. “Très attaché à la langue et la culture occitane, poursuit-il, il était important pour moi que notre petite fille porte un prénom originaire de chez moi”, explique le Béarnais. “Après des semaines de recherches et de discussions, nous avons donc décidé de l’appeler **Lilòia** (se prononce ‘Liloye’)”.

Cependant, quelques jours avant la naissance de la petite fille, un ami du couple devient lui aussi papa. Il les prévient que l’état civil français a refusé le prénom Antòn, qu’il souhaitait donner à son fils, au motif que le “ò” ne fait pas partie de l’alphabet de la langue française traditionnelle. Julien et sa femme se doutent alors que les

choses ne vont pas être simples…

(…)

www.ladepeche.fr